

OBJECTIF 20⁴⁰
PARTICIPEZ
À L'AVENIR
DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE !



**BILAN PROVISOIRE DE LA TROISIÈME PHASE
DE CONCERTATION DU SDRIF-E**



Au titre du code de l'urbanisme
Du 16 décembre 2022 au 31 mai 2023

Elaboration du SDRIF-E

BILAN PROVISOIRE DE LA 3^{ème} PHASE DE CONCERTATION CONTINUE AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

16 décembre 2023 au 31 mai 2023

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
PARTIE 1. L'INSCRIPTION DE LA 3^{ème} PHASE DE CONCERTATION DANS L'ELABORATION DU SDRIF-E 3	
1.1 L'ELABORATION D'UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR ENVIRONNEMENTAL	3
1.2. LA TROISIEME PHASE DE CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME	7
PARTIE 2. LES ACTIONS DE COMMUNICATION MENEES SUR LA PERIODE	10
PARTIE 3. LE DEROULEMENT ET LES MODALITES DE CONCERTATION	15
3.1. LES ACTIONS GRAND PUBLIC.....	15
3.2. LES ACTIONS AUPRES DES COLLECTIVITES	21
3.3. LES ACTIONS AUPRES DES PARTENAIRES	22
PARTIE 4. LE BILAN QUANTITATIF DES RESULTATS DE LA CONCERTATION	23
4.1. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION AUPRES DU GRAND PUBLIC	23
4.2. LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES	30
4.3. LES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES	32
PROCHAINES ETAPES	33

INTRODUCTION

A l'occasion du vote d'arrêt du SDRIF-E le 4 juillet 2023, ce bilan provisoire a pour objet de présenter l'ensemble des modalités de concertation déployées lors de la troisième phase de concertation du SDRIF-E au titre du code de l'urbanisme, du 16 décembre 2022 au 31 mai 2023. Il présente également des analyses statistiques et quantitatives sur les contributions reçues pendant cette période.

Dans le cadre de cette concertation, la Région Île-de-France a été accompagnée par Monsieur Régis Guyot, garant de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Le rôle du garant consiste à garantir le droit à l'information et à la participation de tous les publics. Monsieur Guyot a ainsi accompagné les équipes de la Région dans l'élaboration et le suivi de cette troisième phase de concertation. Il rendra prochainement un rapport à la CNDP sur le déroulé de cette dernière phase de concertation, qui sera publié sur le site de la Région Île-de-France.

En accord avec Monsieur le garant, ce bilan provisoire de concertation élaboré par la Région sera complété mi-juillet par une analyse qualitative des résultats de la concertation sur les leviers d'actions et modifications proposés par les collectivités, les associations et les organisations professionnelles ainsi que le grand public. Le bilan complet de cette troisième phase de concertation au titre du code de l'urbanisme sera publié sur le site internet de la Région.

L'ensemble des bilans produits par la région sur les trois phases de concertation sera ensuite joint au dossier d'enquête publique.

PARTIE 1. L'INSCRIPTION DE LA 3^{ème} PHASE DE CONCERTATION DANS L'ELABORATION DU SDRIF-E

1.1 L'ELABORATION D'UN NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR ENVIRONNEMENTAL

LES ACTEURS DE L'ELABORATION DU SDRIF-E

La Région Île-de-France maître d'ouvrage de l'élaboration du SDRIF-E

La Région agit dans la plupart des domaines qui concernent la vie quotidienne des 12 millions de Franciliens (les transports, les lycées, l'apprentissage, le développement économique, l'environnement etc.). Elle aménage un territoire diversifié, à la fois urbain et rural, qui se révèle restreint à l'échelle du territoire français mais économiquement riche et dense. Chef de file en matière d'aménagement du territoire, la Région Île-de-France est aujourd'hui pleinement responsable de la mise en révision du SDRIF de 2013. En tant que maître d'ouvrage du projet, elle a défini les modalités d'organisation de cette nouvelle étape de planification francilienne qui conduira à l'élaboration du SDRIF-Environnemental (SDRIF-E). Pour mener à bien cette mission, la Région a mis en place une équipe dédiée, la mission SDRIF-E, qui réunit différents champs d'expertise et évolue au sein du pôle logement transport et aménagement de la Région.

Les principaux acteurs aux côtés de la Région

L'Etat

Les représentants de l'Etat sont pleinement associés au processus d'élaboration du SDRIF-E. Le préfet de région participe au comité de pilotage mis en place en janvier 2022. Ses services (la DRIEAT¹ notamment) travaillent étroitement avec la mission SDRIF-E du conseil régional.

L'institut Paris Région

Sa mission essentielle est de réaliser les études et travaux nécessaires à la prise de décision de la Région Île-de-France et de ses partenaires. De l'échelon local à l'échelon des grandes métropoles, il intervient dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société. Il apporte son soutien aux politiques d'aménagement et de développement des communes, des intercommunalités et des départements. Dans le cadre de l'élaboration du SDRIF-E, l'Institut agit en tant que maître d'œuvre, c'est-à-dire qu'il met à disposition ses compétences techniques et opérationnelles pour réaliser les différents documents du SDRIF-E en lien avec l'équipe dédiée de la Région.

Le CESER

Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est une assemblée consultative représentant la population Francilienne. Le CESER remplit une mission de consultation auprès des instances politiques de la Région. Il ne prend aucune décision mais émet des avis par le biais desquels il participe à l'administration de la région. Il a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, de participer

¹ Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales. A ce titre, le président du CESER participe au comité de pilotage du SDRIF-E. Les membres du CESER sont régulièrement invités à participer à d'autres instances telles que la Conférence des Territoires Franciliens (CTF) ou le Comité des Partenaires (CDP).

Les collectivités franciliennes

L'implication des collectivités territoriales dans le processus de concertation est assurée par plusieurs modalités. La Conférence des Territoires Franciliens (CTF) s'est réunie lors de cette phase 3 et des réunions bilatérales se sont tenues avec les services de la région et les services des collectivités qui en faisaient la demande.

Outre leur contribution en tant qu'acteurs de terrain informés, l'implication des élus dans le processus de concertation vise également à favoriser l'appropriation du projet. Elle permet aussi une concertation en continue et une co-construction des objectifs afin d'ancrer localement les trajectoires ZAN.

Les acteurs privés, publics et associatifs

Afin de recueillir les avis des acteurs qui font l'aménagement du territoire francilien, la Région a lancé un appel à contributions et a mis en place un Comité des Partenaires (CDP). Réuni à cinq reprises en 2022, puis à nouveau en 2023, le CDP a permis d'approfondir les grands enjeux de la révision du SDRIF et de concilier des points de vue parfois divergents.

LE CALENDRIER DE LA CONCERTATION

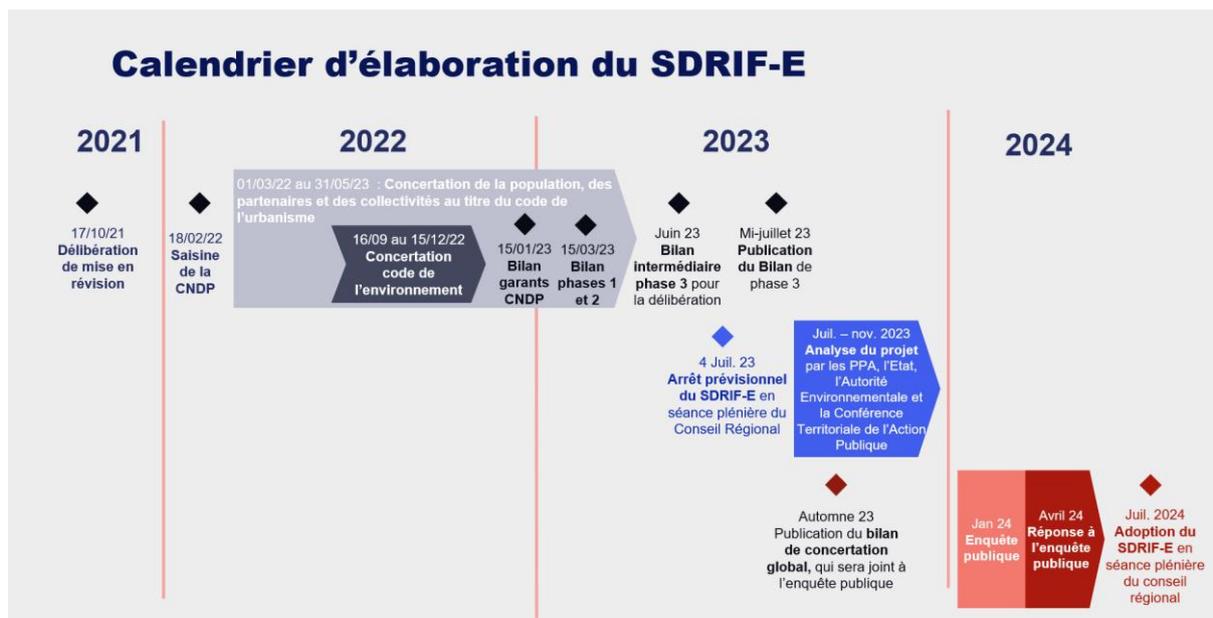
Le lancement de la révision du SDRIF a été acté par délibération du Conseil Régional du 17 novembre 2021.

Le calendrier prévisionnel d'élaboration du SDRIF-E s'étale sur plus de 2 ans :

- Le Conseil régional délibérera sur un premier arrêt du SDRIF-E le 4 juillet 2023 ;
- Après avis des personnes publiques associées, de l'Autorité Environnementale, de l'Etat, de la Conférence territoriale de l'action publique et après enquête publique, une deuxième version sera soumise à délibération du Conseil régional en 2024 ;
- Enfin, le Conseil d'Etat devra approuver ce nouveau SDRIF-E pour le rendre opposable.

La concertation pour la révision du SDRIF a débuté en mars 2022 et s'est achevée le 31 mai 2023. Elle s'est déroulée en trois parties :

- Une première phase de concertation continue au titre du code de l'urbanisme de mars à août 2022,
- Une seconde phase de concertation préalable au titre du code de l'environnement du 16 septembre au 15 décembre 2022,
- Une troisième phase de concertation continue au titre du code de l'urbanisme du 16 décembre 2023 au 31 mai 2023.



Un bilan des actions de concertation conduites au titre du code l'urbanisme, de mars à septembre 2022, ainsi qu'un bilan de concertation au titre du code de l'environnement, qui s'est déroulée du 16 septembre au 15 décembre 2022 sont par ailleurs déjà publiés sur le site internet de la Région.

LES PRINCIPES FONDATEURS DU NOUVEAU SCHEMA DIRECTEUR

Les principes du nouveau SDRIF-E ont été élaborés grâce aux contributions reçues lors des deux premières phases de concertation et en s'inscrivant dans le cadre légal et réglementaire de révision du schéma directeur. Ils ont ainsi été le socle d'élaboration de l'avant-projet du SDRIF-E diffusé aux collectivités et aux partenaires et ont permis d'orienter et de préciser les questions posées aux Franciliens lors de cette nouvelle phase de concertation. Ces principes ont par ailleurs été rendus publics sur le site internet de la Région en décembre 2022 : <https://www.iledefrance.fr/les-principes-fondateurs-du-nouveau-sdrif-environnemental>.

Le choix d'une Région plus polycentrique en 2040

En s'appuyant sur le réseau de villes-centres historiques de la Région et les nouvelles polarités émergentes, le polycentrisme apparaît comme l'organisation régionale la plus adéquate pour concilier les objectifs du SDRIF-E :

- La protection des espaces naturels et agricoles,
- Le développement de cadres de vie agréables qui encouragent une diversité de parcours résidentiels pour les Franciliens,
- Un développement économique équilibré.

Ainsi, en grande couronne, le SDRIF-E renforcera le développement des centres villes urbains et ruraux qui offriront à leurs habitants un accès facilité aux services, à l'emploi, aux commerces, aux loisirs à proximité.

Côté mobilités, le SDRIF-E poursuivra le développement des transports en commun déjà engagés (Grand Paris Express) en inscrivant des centaines de kilomètres de nouveaux prolongements et de liaisons supplémentaires. L'enjeu principal du SDRIF-E sera d'améliorer les déplacements à l'intérieur des bassins de vie pour rendre concret le polycentrisme.

Une protection accrue de l'environnement, de la nature et des espaces agricoles

Le SDRIF-E doit permettre de maîtriser l'urbanisation, afin de limiter l'artificialisation des sols. Ainsi, il participera activement à la protection de la biodiversité, la préservation des sols agricoles, à l'adaptation au changement climatique et à l'amélioration du cadre de vie en limitant les risques d'inondations et d'îlots de chaleur urbains.

Le zéro artificialisation nette (ZAN) est un objectif fixé par la loi Climat et Résilience adoptée en 2021. Il doit permettre de réduire le rythme d'artificialisation et donnant l'obligation aux Régions d'atteindre en 2050 l'absence de toute artificialisation nette des sols. En concertation avec l'État et toutes les collectivités concernées, la Région prévoit d'établir une trajectoire ZAN à l'échelle régionale, avec des enveloppes d'artificialisation qui seront accordées à chaque territoire local, au regard de ses spécificités et de ses besoins.

Le SDRIF-E assurera, dans la mesure du possible, une continuité en tenant compte des projets déjà engagés qui représenteront une part importante de la consommation foncière de la prochaine décennie. Un effort collectif de réduction de l'urbanisation fera l'objet de discussions approfondies avec toutes les collectivités de la Région au cours des prochains mois.

En cohérence avec la révision du schéma régional de cohérence écologique (SRCE), le SDRIF-E, actualisera et renforcera systématiquement les outils de protection des espaces et de la biodiversité : réservoirs de biodiversité, trames vertes et bleues, fronts urbains...

Le SDRIF-E portera l'engagement politique de la renaturation des villes franciliennes. Compte-tenu des effets positifs qu'apporte la renaturation pour la qualité du cadre de vie, pour le rafraîchissement des espaces urbains lors des canicules, et pour la biodiversité, la Région prévoit d'inscrire cet objectif dans le SDRIF-E et de travailler sur des dispositifs d'accompagnement à la renaturation pour les communes.

La transition vers une région à zéro émission nette (ZEN) et circulaire

Afin de s'inscrire dans l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement de l'économie circulaire, la Région comptabilisera dans son enveloppe de consommation foncière d'intérêt régional les fonciers nécessaires au développement des énergies renouvelables et de récupération, ainsi qu'à la mise en œuvre d'autres politiques environnementales d'intérêt régional comme le traitement des déchets.

Concernant les mobilités décarbonées, indispensables pour tenir nos ambitions en matière de réduction de gaz à effets de serre, de la même façon que le SDRIF de 2013 a affiché le Grand Paris Express comme objet phare, le SDRIF-E inscrira les mobilités vélo comme un transport structurant d'échelle régionale. Le RER Vélo, réseau de voies cyclables permettant de rejoindre Paris de tous côtés de la Région, pourra ainsi être inscrit comme une infrastructure de mobilité structurante au service des Franciliens.

Des logements accessibles dans un cadre de vie urbain plus agréable

En accord avec la loi du Grand Paris de 2010, le SDRIF-E reprendra l'objectif régional de production de 70 000 logements par an pour répondre à l'ampleur du mal-logement en Île-de-France, tout en mobilisant mieux le parc de logements existants pour les Franciliens. La proximité de ces nouveaux logements par rapport aux transports sera privilégiée. Parallèlement à la construction de nouveaux logements, la rénovation thermique massive des logements existants est incontournable au regard de l'objectif zéro émission nette.

Une région attractive grâce à la transition de son économie

Le SDRIF-E sanctuarisera des espaces industriels d'intérêt régional pour permettre sur le long terme le maintien des fonctions industrielles en Île-de-France, des services urbains et des grandes fonctions support : énergie, déchets, économie circulaire, transports, logistique. Les zones d'activité économique, souvent artificialisées et sous-utilisées devront également être densifiées pour devenir plus attractives et efficaces.

1.2. LA TROISIEME PHASE DE CONCERTATION AU TITRE DU CODE DE L'URBANISME

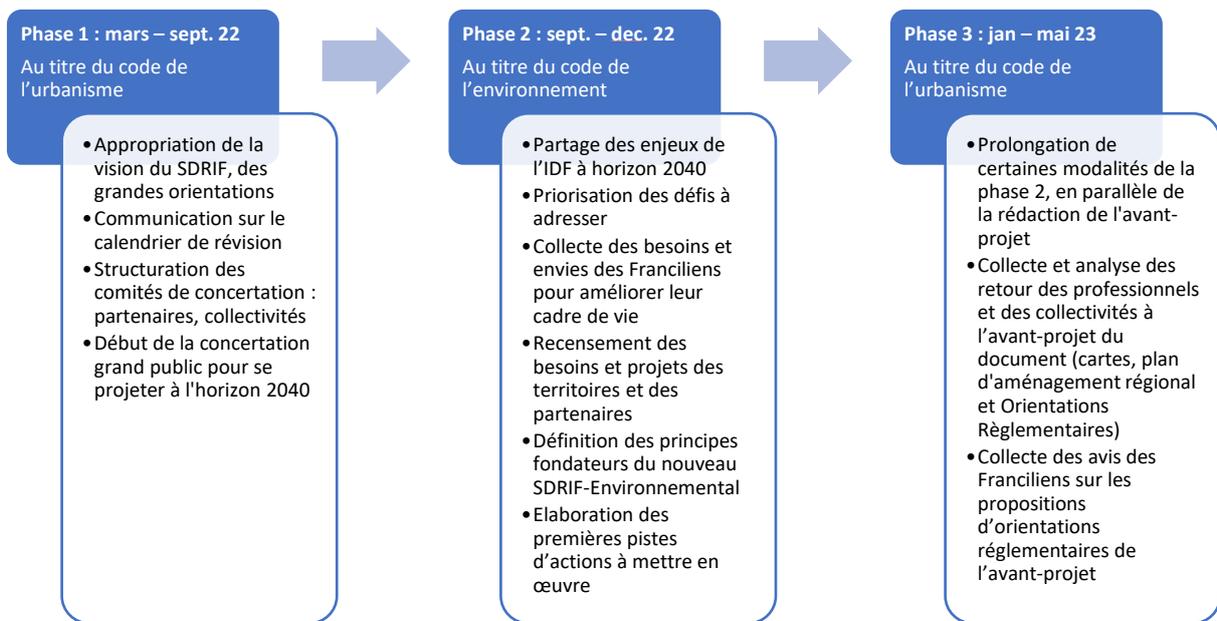
UNE TROISIEME PHASE POUR FAIRE ABOUTIR LE PROCESSUS DE CONCERTATION PREALABLE

Cette dernière phase de concertation, du 16 décembre 2022 au 31 mai 2023, s'inscrit dans la prolongation de la concertation continue au titre du code de l'urbanisme et à la suite de la période de concertation intense au titre du code l'environnement. Ainsi, cette troisième phase a elle-même été découpée en deux étapes de concertation qui se distinguent par leurs objectifs et les modalités déployées :

1. **De fin décembre 2022 à fin mars 2023** : la concertation au titre du code de l'environnement (phase 2) ne pouvant durer qu'un maximum de trois mois, la Région a profité de cette dernière phase de concertation au titre du code de l'urbanisme pour continuer à déployer certaines modalités sur le temps long, comme l'animation d'ateliers Objectif 2040 dans les lycées et les centres de formation en apprentissage, pour donner suite aux demandes de nombreux établissements. La Région a également continué à organiser des échanges bilatéraux réguliers avec les partenaires et collectivités et a réceptionné et analysé de nombreuses contributions de leur part. En parallèle, sur cette période, la mission SDRIF-E et les équipes de l'Institut Paris Région ont travaillé sur la rédaction effective de l'avant-projet du SDRIF-E en prenant en compte les avis et contributions reçues lors des deux premières phases de concertation ;
2. **De début avril à fin mai 2023** : comme elle s'y était engagée, la Région a mis à disposition des collectivités et des partenaires un avant-projet de SDRIF-E comportant le « projet d'aménagement régional », les « orientations réglementaires » et trois cartes réglementaires inscrivant dans les territoires franciliens les grandes nouveautés du futur schéma régional. Cette diffusion large et les webinaires d'accompagnement à la compréhension de l'avant-projet auprès des partenaires et des collectivités franciliennes ont permis de recueillir de nombreuses contributions et des retours précis sur les versions initiales des documents constitutifs du SDRIF-E. Pour ce qui concerne le grand public, cette nouvelle étape a permis de faire réagir les Franciliens de manière plus précise sur les leviers d'actions constitutifs du

SDRIF-E, notamment grâce à la mise en ligne d'un nouveau questionnaire de concertation s'appuyant sur les orientations réglementaires et le projet d'aménagement de l'avant-projet.

Cette dernière phase de concertation a par ailleurs bénéficié d'un effet d'acculturation par rapport aux phases précédentes, grâce à la reconduction et à l'adaptation des modalités de concertation qui avaient bien fonctionné en fonction des types de public (stories Instagram à destination d'un public plus jeune, questionnaire sur la plateforme de concertation, ateliers objectif 2040 dans les lycées et CFA...).



LES DEFIS POUR LA REGION ÎLE-DE-FRANCE A L'HORIZON 2040

Afin de mieux interroger et analyser les contributions des Franciliens, et dans la prolongation de la concertation au titre du code de l'environnement, la troisième phase de concertation s'est structurée autour de 7 défis thématiques. Ces défis couvrent l'ensemble des champs de compétences du SDRIF-E et ont permis aux citoyens de faire part de l'ensemble de leurs idées de leviers d'actions et de règles à inscrire dans le SDRIF-E. L'analyse des contributions se découpera donc autour de ces 7 thématiques :

Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

Il s'agit ici de réduire la consommation des ressources naturelles, l'atteinte à la biodiversité, la fragmentation des milieux naturels, l'étalement urbain ou encore la perte des sols agricoles.

Lutter contre les émissions de CO2

Ce défi concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'incitation à réduire l'autosolisme et quand cela est possible la dépendance à la voiture, et la consommation d'énergies fossiles.

Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité

Cet objectif concerne la zone dense et l'habitat périurbain. Il questionne les prix des logements et le cadre de vie.

Renforcer l'attractivité du territoire francilien

Ce défi porte à la fois sur les conditions et le cadre de vie des Franciliens, mais aussi sur la manière dont la Région pourra attirer davantage d'entreprises et donc permettre la création d'emplois.

Développer l'économie circulaire

Il s'agit ici de maîtriser et réduire la production de déchets, notamment les déchets de la (dé)construction ainsi que la consommation des ressources naturelles.

Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires

Ce défi concerne notamment les transports dans la zone dense avec le futur métro mais aussi la desserte de l'habitat périurbain, afin de questionner la séparation des usages et de développer des alternatives crédibles à l'autosolisme.

Adapter le territoire Francilien au changement climatique et garantir sa résilience

Il s'agit ici d'adapter le territoire francilien au dérèglement climatique et notamment aux canicules ; de lutter contre les îlots de chaleur urbains ; et d'améliorer la qualité de l'air et la santé des populations.

UNE VOLONTE DE CONCERTATION LA PLUS EFFICACE POSSIBLE AVEC L'ASSOCIATION D'UN GARANT DE LA CNDP

Dans le cadre de la concertation au titre du code de l'environnement, la Région Île-de-France a été accompagnée par la commission nationale du débat public (CNDP). Pour cette concertation, la CNDP a désigné deux garantes : Madame Paola Orozco-Souël et Madame Myriam Merad. Le 15 octobre 2022, Mme Orozco-Souël ayant été appelée pour d'autres missions, la CNDP a alors désigné Monsieur Régis Guyot comme garant pour poursuivre l'accompagnement de la Région Île-de-France, aux côtés de Madame Myriam Mérad. Cet accompagnement visait à garantir la dynamique de concertation publique engagée par la Région et à assurer la performance des dispositifs déployés pour aller vers tous les Franciliens.

Les garants ont pour rôle de garantir le droit à l'information et à la participation de tous les publics. Le public peut également leur adresser ses observations et propositions par mail tout au long de la période de concertation. La mission des garants sur cette phase s'est terminée le 15 janvier 2023 avec la remise de leur rapport sur le déroulement de la concertation préalable au titre du code de l'environnement, disponible sur le site internet de la Région au lien suivant : https://www.iledefrance.fr/sites/default/files/medias/2023/01/bilan%20des%20garants%20SDRIF%20E_2.pdf

Pour la suite de la concertation jusqu'à l'enquête publique début 2024, la Région a fait le choix de solliciter à nouveau la CNDP pour poursuivre l'accompagnement initié en 2022. La CNDP a désigné à nouveau Monsieur Régis Guyot pour la fin de la concertation sur l'élaboration du SDRIF-E. Monsieur le garant rendra public un rapport sur cette troisième phase de concertation fin juin 2023 qui sera de même publié sur le site internet de la Région.

PARTIE 2. LES ACTIONS DE COMMUNICATION MENEES SUR LA PERIODE

Les principales actions en matière de communication de la concertation avaient pour objectifs de :

- Générer du trafic vers la plateforme de contribution en ligne ;
- Inviter tous les Franciliens à donner leurs avis sur les leviers d’actions et les orientations à inscrire dans le SDRIF-E ;
- Partager au fur et à mesure de son déroulement les avancées de la concertation et les sujets émergents.

De fait, plusieurs canaux de communication ont été utilisés pour inviter un maximum de Franciliens à participer à la démarche de concertation du SDRIF-E.

SITE WEB DE LA REGION

La page internet dédiée à l’élaboration du nouveau SDRIF-Environnemental, créée au début de la concertation au titre du code de l’urbanisme, a continué à être alimentée pour partager des contenus au fil de l’actualité du projet (comptes-rendus et analyses des actions menées avec les parties prenantes, calendrier de la concertation, ressources de l’Institut Paris Région, etc.).

Les chiffres ci-dessous comptabilisent le nombre de vues par article portant sur le SDRIF-E sur le site internet de la Région sur la période 16 décembre 2022 – 31 mai 2023, uniquement pour les utilisateurs ayant accepté les cookies. Le chiffre réel est donc supérieur dans des proportions difficilement évaluables.

Intitulé de l’article et lien	Nombre de vues
SDRIF-E, Vers un territoire polycentrique résilient et solidaire	2 068
SDRIF-E, Les premiers bilans de la concertation sont en ligne	999
La concertation préalable à l’élaboration du SDRIF-E se poursuit	831
Les principes fondateurs du nouveau SDRIF-Environnemental	582
SSDRIF-E pour aménager l’Île-de-France à l’horizon 2040	432
Toutes les réponses à vos questions sur le SDRIF-E	345
Objectif 2040 le SDRIF-E en détail	324

La Région Ile-de-France présente le SDRIF – environnemental (SDRIF-E) - Île-de-France 2040 : un nouvel équilibre	255
En bref le SDRIF-E pour l'Île-de-France à l'horizon 2040	251
Tous les comptes rendus des différentes modalités de concertation du SDRIF-E	196
SDRIF-E devenez ambassadeur de la concertation grace aux animations Objectif 2040	182
Le panel citoyen dans la concertation du SDRIF-E	164
Le SDRIF-E d'une nouvelle génération	148
SDRIF-E la Commission Nationale du Débat Public salue l'implication de la Région	156
La concertation du SDRIF-E auprès des collectivités	131
La concertation préalable à l'élaboration du SDRIF-E est lancée	127
SDRIF-E, la concertation se poursuit près de chez vous	117
La concertation du-SDRIF-E auprès des professionnels et des associations	104
Médiathèque et ressources du SDRIF-environnemental	67
Point d'étape sur l'avancée de la concertation du SDRIF-e	72

De plus, tout au long de la concertation, le site de la Région a mis en évidence la présentation du SDRIF-E ainsi que l'appel à la participation, en les affichant sur sa page d'accueil.

The screenshot shows the website header with the logo 'Région Île-de-France' and a search bar. Below the header is a navigation menu with categories: La Région, Éducation Recherche, Formation Emploi, Économie, Environnement Cadre de vie, Europe International, Transports, Culture Sport Tourisme, Santé Social Citoyenneté, and Aides régionales Appels à projets. A red banner highlights the 'Flash info' section with the text 'Participez à la concertation Île-de-France objectif 2040'. Below the banner is a large image of a trade show booth with the text 'À la une' and 'PRUSO'. To the right of the image are three news items: 'VivaTech : 28 incubateurs franciliens labellisés « Innov'up incubation »', 'Vivatech : 4 annonces pour faire de l'Île-de-France la 1re Smart Région d'Europe', and 'Rencontrez la Région au salon Viva Technology jusqu'au 17 juin à Paris'. A red button labeled 'Besoin d'aide ?' is located at the bottom right.

CAMPAGNE DE MAILING - QUESTIONNAIRE « LEVIERS D' ACTIONS DU SDRIF-E »

Un mail invitant les Franciliens à répondre au questionnaire sur les leviers d'actions du SDRIF-E a été envoyé à 365 528 personnes le 27 avril 2023 et a obtenu un taux d'ouverture de 47,34 %



Environnement, logements, transports, emplois : La Région Île-de-France a besoin de vous pour dessiner son avenir !

Madame, Monsieur,

Il y a un an, la Région a lancé la révision de son schéma d'aménagement, le **SDRIF-environnemental** : construction de logements, implantation des activités économiques, localisation des infrastructures de transport, préservation de l'environnement... l'aboutissement de ce travail collectif sera le document de référence qui orientera notre région pour de nombreuses années. Il définira notamment les règles d'urbanisme qui seront appliquées par votre commune.

Lors des deux premières phases de concertation courant 2022, la Région a interrogé les Franciliens, les collectivités, les associations et les acteurs sur les enjeux et défis à prioriser au sein du futur SDRIF-E et a recueilli des premières idées de leviers d'actions à inscrire au sein du document.

Grâce à ces contributions, la Région a énoncé [les principes fondateurs et les objectifs du futur SDRIF-E](#) afin de **créer un nouvel équilibre en Île-de-France** :

Grâce à ces contributions, la Région a énoncé [les principes fondateurs et les objectifs du futur SDRIF-E](#) afin de **créer un nouvel équilibre en Île-de-France**.

Jusqu'au 31 mai 2023, la Région a besoin de vous pour préciser les mesures à mettre en œuvre dès maintenant et jusqu'en 2040.

Rendez-vous sur notre plateforme de concertation pour donner votre avis en ligne !

[Je participe à la concertation](#)

RESEAUX SOCIAUX DE LA REGION ÎLE-DE-FRANCE

La Région a utilisé Instagram de manière créative et innovante en publiant de nombreuses "stories" entre le 23/05 et le 31/05 afin de faire connaître le SDRIF-E et la concertation en cours et d'inciter les jeunes Franciliens à répondre à un questionnaire de concertation (*voir le détail dans les modalités de concertation ci-après dans le document*).



ARTICLES DE PRESSE

Durant la troisième phase de concertation au titre du code de l'urbanisme, plusieurs articles ont relayé l'élaboration en cours du SDRIF-E et les actions de concertation menées dont :

Organe de presse	Paru le :	Titre et lien de l'article quand disponible en ligne
Le journal du Grand Paris	03 avril 2023	SDRIF-E : un nouvel équilibre en 27 centralités et 112 polarités
BFM TV	03 avril 2023	Dessiner une nouvelle région : Valérie Péresse dévoile son schéma d'aménagement de l'Île-de-France
Business Immo	03 avril 2023	Nouveau schéma d'aménagement : vers une île-de-France "polycentrique"
Batiactu, <i>aménagement du territoire</i>	03 avril 2023	L'Île-de-France se fixe l'objectif de -20% de consommation foncière pour la décennie
Ouest-France	03 avril 2023	Grand Paris. Une nouvelle ligne du métro envisagée pour desservir le Val-d'Oise
Le Moniteur	04 avril 2023	Une Île-de-France polycentrique, plus verte et plus résiliente à l'horizon 2040
Affiches parisiennes	04 avril 2023	Valérie Péresse fixe le cap pour la région Île-de-France pour 2040
Cadre de ville	04 avril 2023	Île-de-France : le SDRIF-E 2040 réduira de 20% par décennie le rythme de l'artificialisation des sols

Organe de presse	Paru le :	Titre et lien de l'article quand disponible en ligne
Localtis Banque des territoires	04 avril 2023	Les ambitions renouvelées d'un schéma directeur de la région Île-de-France désormais environnemental,
Bulletin Quotidien	04 avril 2023	IDF / Grand Paris : une nouvelle ligne de métro passant par Argenteuil devrait être inscrite au nouveau schéma directeur de l'Île-de-France, pour "compléter le Grand Paris Express
ActuParis	05 avril 2023	Chantiers, logements : ces villes d'Île-de-France autorisées à construire davantage
Echo Ile-de-France	07 au 14 avril 2023	Aménagement du territoire : quelle Île-de-France en 2040 ?
La Marne	12 au 19 avril 2023	Des villes autorisées à construire davantage
Le Parisien	17 avril 2023	Environnement : comment l'Île-de-France veut devenir plus verte en 2040
La République	17 au 24 avril 2023	Des villes autorisées à construire davantage
Le Républicain de l'Essonne	20 avril au 27 avril 2023	Région Île-de-France (1/3) la nature au cœur du nouveau schéma directeur
La vie du Rail	21 au 28 avril 2023	Île-de-France. Les associations d'usagers « perplexes » devant les dessertes envisagées par le futur schéma directeur
La République	24 avril au 01 mai 2023	5 questions à J-P Dugoin-Clément
Le Parisien	25 avril 2023	Morangis la région a annoncé l'inscription d'une nouvelle gare dans le schéma directeur qui doit dessiner le visage de l'Île-de-France d'ici à 2040. La ligne 14 va-t-elle desservir l'Essonne ?
Libération	26 avril 2023	A Paris, il faut passer au zéro artificialisation brute
Le journal du Grand Paris	27 avril 2023	SDRIF-E (2/7) : En Seine-Saint-Denis, une forte polarisation autour des transports
Le Républicain de l'Essonne	27 avril au 4 mai 2023	Région Île-de-France (2/3) : de meilleurs transports pour les franciliens
Le journal du Grand Paris	02 mai 2023	Schéma directeur (3/7) : Le Val-de-Marne, entre croissance démographique et préservation des terres agricoles
Le journal du Grand Paris	03 mai 2023	SDRIF-E (1/7) : Dans les Hauts-de-Seine, les orientations suscitent des réactions contrastées
Le journal du Grand Paris	03 mai 2023	Schéma directeur (4/7) : L'Essonne veut résister à la pression démographique
Le journal du Grand Paris	04 mai 2023	SDRIF-E (5/7) : Dans les Yvelines, du mouvement dans le Mantois
Le journal du Grand Paris	05 mai 2023	SDRIF-E (6/7) : Dans le Val d'Oise, ne pas contraindre les projets de développement
Le journal du Grand Paris	05 mai 2023	SDRIF-E (7/7) : L'extension urbaine en question en Seine-et-Marne
Le Parisien	17 mai 2023	Environnement comment l'Île-de-France veut devenir plus verte en 2040
Actu-juridique	18 mai 2022	Île-de-France : le SDRIF-E veut penser la région à l'horizon 2040
20 minutes	19 mai 2023	Île-de-France : Les associations écologistes mécontentes de l'avant-projet de SDRIF-E, qui doit redessiner la région

PARTIE 3. LE DEROULEMENT ET LES MODALITES DE CONCERTATION

Dans le cadre de la concertation, plusieurs actions ont été entreprises pour informer et impliquer le grand public, les partenaires de la région et les collectivités.

En synthèse, les modalités suivantes ont été mobilisées :



3.1. LES ACTIONS GRAND PUBLIC

Afin de garantir à tous les Franciliens l'opportunité de contribuer à la concertation, plusieurs modalités de participation ont été déployées.

LA PLATEFORME DE CONTRIBUTION EN LIGNE

Durant cette troisième phase de concertation, la consultation en ligne s'est appuyée sur trois modalités de concertation fortes :

1. **Le questionnaire des leviers d'actions du SDRIF-E.** Ce questionnaire était centré sur les moyens d'actions et les orientations réglementaires du SDRIF-E et a été mis en ligne le 27 avril 2023. Les participants devaient sélectionner un des sept défis identifiés pour la concertation puis répondre à 3 ou 4 questions en sélectionnant les leviers d'actions à mettre en œuvre dans le SDRIF-E pour parvenir à relever ce défi à horizon 2040. Pour chaque question, les participants avaient également la possibilité de donner de nouvelles idées de leviers d'action à déployer grâce à des champs libres.
2. **Le dépôt des résultats des Ateliers Objectif 2040,** lancés pendant la phase de concertation au titre du code de l'environnement et prolongés pendant la troisième phase de concertation (*voir informations supplémentaires ci-dessous*).
3. **Les contributions libres** sur la plateforme pour permettre des débats entre contributeurs et la réception de réflexions plus poussées sur des sujets précis.

Page d'accueil de la plateforme de contributions en ligne :



Extrait du questionnaire « Leviers d'actions » :

Pour quel défi souhaitez-vous imaginer des mesures à mettre en œuvre au sein du SDRIF-E ?

obligatoire

Si vous souhaitez donner vos idées de mesures pour plusieurs thématiques, sélectionnez-en d'abord une, envoyez votre réponse au questionnaire puis répondez une nouvelle fois au questionnaire en sélectionnant une autre thématique.

 Développer l'économie circulaire

Pour limiter les dépendances de la région et réduire l'impact environnemental de son fonctionnement, le SDRIF-E a pour objectif de permettre une gestion plus sobre et une meilleure valorisation des ressources (agricoles, forestières, en matériaux, en énergies).

 Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité

L'artificialisation des sols se produit lorsque les terres agricoles, naturelles et forestières sont recouvertes de béton, ou d'autres matériaux de construction. Cela empêche les sols

LES ATELIERS OBJECTIFS 2040

En complément de la plateforme numérique, l'animation « les Défis de l'Île-de-France en 2040 » ou « Objectif 2040 », qui avait été lancée pendant la période de concertation au titre du code de l'environnement, a continué à être déployée auprès de différents publics. Cet outil a été adapté de « La Fresque de la Ville » de Dixit (lui-même inspiré de la « fresque du climat ») pour sensibiliser les Franciliens de manière pédagogique et ludique en permettant de :

- Découvrir les défis et la complexité de l'aménagement de l'Île-de-France pour 2040 (ZAN, ZEN, économie circulaire, etc.) ;
- Faire contribuer tous les Franciliens et usagers sur les grandes priorités d'intervention pour l'aménagement de l'Île-de-France pour 2040 ;
- Offrir des moments d'idéation, qui donnent la parole à tous pour élaborer des leviers d'actions et des règles à inscrire dans le SDRIF-E.

De plus, 9 webinaires de formations relatifs à l'utilisation du kit ont été organisés par la Région Île-de-France afin d'encourager la démultiplication de son usage entre janvier et fin mars 2023. Les participants aux webinaires ont été : des agents et élus de communes, des agents du conseil départemental du Val d'Oise, des responsables d'entreprises (ex : Lidl) et des bénévoles issus d'associations environnementales.

Des tutoriels étaient également disponibles tout au long de la phase sur la plateforme de participation ([Je participe Smart IDF - Consultation citoyenne - Consultation citoyenne](#)) :



Grâce au kit, 10 ateliers ont été animés en autonomie au cours de la troisième phase de concertation au titre du code de l'urbanisme :

- 3 ateliers animés par le conseil départemental du Val d'Oise,
- 3 ateliers animés en interne auprès des agents de la Région,
- 2 ateliers organisés auprès de l'Institut de Performance Energétique du Bâtiment,
- 1 atelier organisé par l'association Casse Miam,
- 1 atelier organisé en autonomie au sein du lycée Paul Langevin de Suresnes.

NB : d'autres ateliers ont pu être organisés en autonomie mais sans donner lieu à transmission de contribution via notre plateforme.

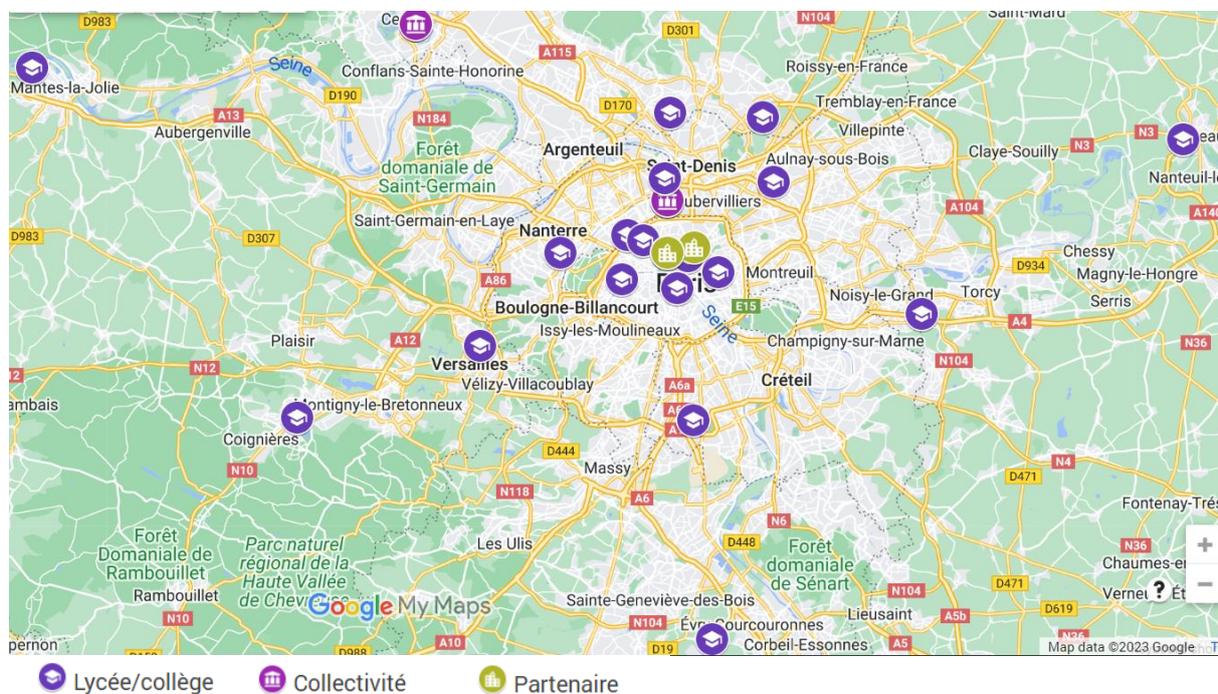
La Région a également organisé des ateliers « Objectif 2040 » auprès des étudiants et apprentis de 17 lycées et centres de formation en apprentissage volontaires, répartis au sein des 8 départements franciliens, grâce à l'intervention d'un ou deux animateurs.

Liste des ateliers organisés auprès des lycées et CFA

Etablissement	Ville	Département	Elèves	Date d'intervention
Lycée Saint-Germain	Drancy	93	35 élèves de terminale	10/01
CFA CODIS de Paris	Paris	75	33 1ère pro - Commerce de la vente	10/01
Saint-Louis de Gonzague	Paris	75	30 éco délégués entre 14 et 17 ans	17/01

Etablissement	Ville	Département	Elèves	Date d'intervention
Lycée Camille Saint-Saëns	Dreuil-la-Barre	95	35 élèves de terminale	23/01
Ecole de Paris des Métiers de la Table	Paris	75	30 apprentis métiers de la table	25/01
Faculté des Métiers de l'Essonne	Bondoufle	91	24 apprentis	25/01
CFA Carrosserie	Villeneuve-la-Garenne	92	12 apprentis (peintres automobiles)	26/01
Sainte Ursule Louise de Bettignies	Paris	75	28 écodélégués lycéens	06/02
Lycée Fénelon	Paris	75	41 élèves de BTS	09/03
CFA de Versailles	Versailles	78	23 de BP esthétique	13/03
Lycée Dumont d'Urville	Maurepas	78	35 écodélégués	14/03
Lycée Voltaire	Paris	75	30 élèves de seconde	21/03
CFA Descartes	Marnes la Vallée	77	15 BTS GPME 1A	31/03
IFOCOP Rungis	Rungis	94	15 apprenants	05/04
AFMAE Bonneuil	Bonneuil	95	23 apprentis BAC Pro aéronautique	18/04
CFA Mantes la Jolie	Mantes la Jolie	78	20 apprentis coiffure boulangerie boucherie	18/04
Institut des métiers de l'artisanat	Chauconin-Neufmontiers	77	30 apprentis vente et immobilier	20/04

Carte des ateliers objectifs 2040 organisé en autonomie et par la Région durant la phase 3 :

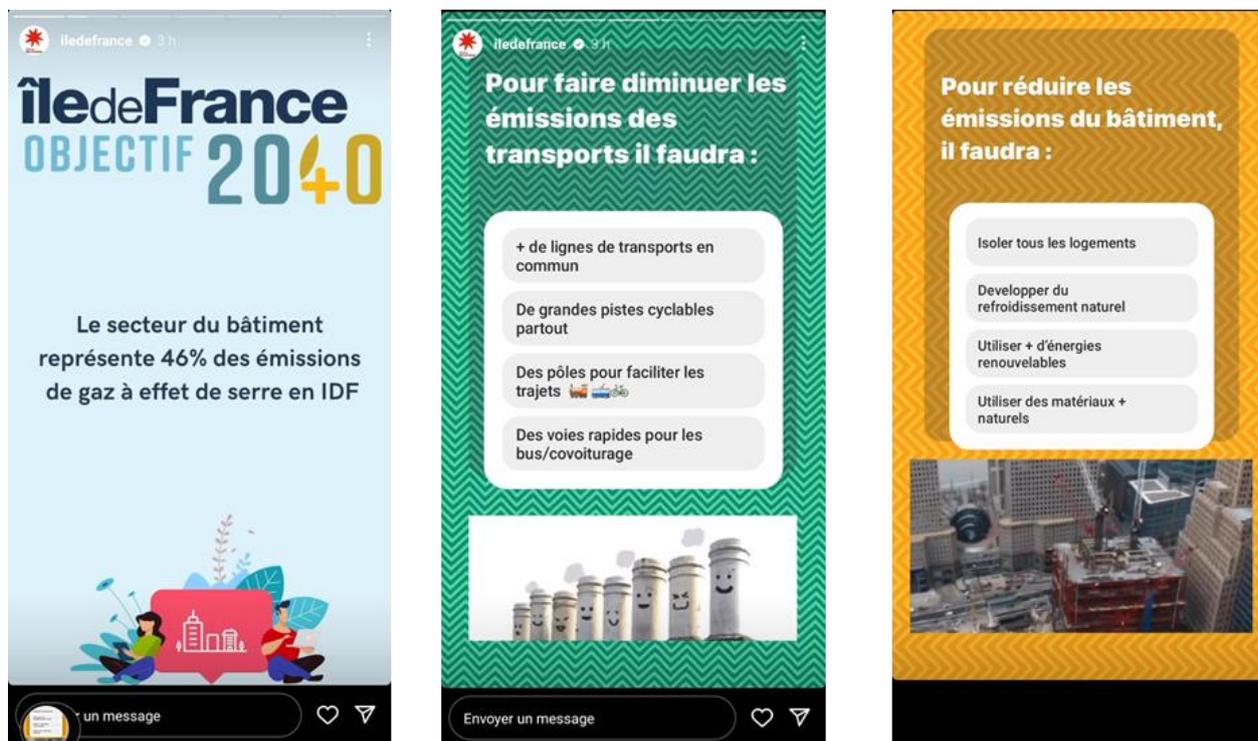


LA CONCERTATION SUR INSTAGRAM

La Région a utilisé Instagram de manière créative et innovante en publiant une série de "stories" et de questions basées sur le questionnaire des leviers d'action du SDRIF-E.

Cette modalité a tiré son inspiration de la phase de concertation au titre du code de l'environnement. Elle avait pour objectif de faire réagir les plus jeunes.

Environ 4 questions d'une thématique ont été publiées chaque jour entre le 23/05 et le 31/05.



LE CONSEIL REGIONAL DES JEUNES

Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) s'est réuni à trois reprises (17/04, 15/05, 31/05) au sujet du SDRIF-E. Les sujets suivants y ont été abordés :

- **17 avril** : Présentation des principes, des enjeux et du calendrier SDRIF-E aux nouveaux membres du conseil régional des jeunes, nommés en début d'année 2023 ;
- **15 mai** : Transmission et présentation de l'avant-projet, atelier de concertation en 3 sous-groupes thématique grâce à un tableau numérique :
 - o Réduction des émissions de CO2, mobilités et logement,
 - o Adaptation et artificialisation,
 - o Attractivité et économie circulaire.
- **31 mai** : Restitution des débats et propositions des 3 ateliers grâce à un rapporteur nommé dans chaque sous-groupe, devant l'ensemble de la commission.

LE PANEL CITOYEN

Pour enrichir les orientations générales du SDRIF-E avec une vision citoyenne, un panel de 100 citoyens représentatifs de la diversité francilienne a été constitué lors de la concertation au titre du code de l'environnement. Ce panel a continué à se réunir pendant la troisième phase de concertation :

- **Webinaire du 8 mars** : Les participants ont pu partager leur retour d'expérience sur les 3 jours de réunion du panel citoyen et être tenus au courant de l'avancée de la rédaction et de l'élaboration du SDRIF-E ;
- Un bilan spécifique des travaux du panel citoyen a été transmis aux panelistes et a été publié sur le site de la Région ;
- **Webinaire du 24 mai** : L'avant-projet du SDRIF-E ainsi qu'une explication de la méthodologie d'intégration de leurs recommandations au sein du document ont été présenté aux panelistes ;

Bilan des travaux du panel citoyen, disponible en intégralité sur le site internet de la Région consacré à l'élaboration du SDRIF-E :



3.2. LES ACTIONS AUPRES DES COLLECTIVITES

LE CYCLE DE REUNIONS ET D'ÉCHANGES AUPRES DES COLLECTIVITES

Durant la troisième phase de concertation au titre du code de l'urbanisme, un cycle de réunions et d'échanges a été organisé avec les collectivités :

- **De fin décembre 2022 à fin mars 2023** : organisation de 17 réunions techniques bilatérales pour recueillir les besoins spécifiques et échanger sur les projets de collectivités, réception et analyse de 43 contributions écrites ;
- **3 avril** : Conférence de presse de la Présidente de Région de présentation de l'avant-projet ;

- **4 avril** : Présentation des principes fondateurs du SDRIF-E et de l'articulation des orientations réglementaires et des cartes du SDRIF-E lors des Assises des Maires d'Île-de-France organisées à la Région Île-de-France ;
- **7 avril** : Présentation de l'avant-projet du SDRIF-E et réponses aux questions des élus lors de la 4^{ème} Conférence des territoires Franciliens ;
- **Début avril** : Diffusion de l'avant-projet par téléchargement aux membres de la CTF et à tous les maires d'Île-de-France ;
- **21 avril et 3 mai** : Webinaires "Guide de lecture du SDRIF-E", avec une participation majoritairement composée de techniciens et d'élus (185 et 145 participants respectivement) pour répondre à toutes les questions de compréhension des cartes et des orientations réglementaires ;
- **De début avril à fin mai 2023** : organisation de 46 réunions bilatérales avec des collectivités afin de répondre à leurs interrogations concernant l'avant-projet et les problématiques locales qui les concernent ;
- **31 mai** : Date limite d'envoi des retours des collectivités et partenaires sur l'avant-projet.



3.3. LES ACTIONS AUPRES DES PARTENAIRES

LE CYCLE DE REUNIONS ET D'ÉCHANGES AUPRES DES PARTENAIRES

Durant cette phase 3 de concertation, un cycle de réunions et d'échanges a été organisé auprès des membres du Comité des partenaires :

- **De fin décembre 2022 à fin mars 2023** : 25 réunions techniques bilatérales avec les partenaires pour recueillir leurs besoins et avis et 57 contributions écrites reçues ;
- **12 avril** : Présentation de l'avant-projet au Comité des partenaires qui réunit les acteurs publics, privés et associatifs experts dans différents domaines liés au SDRIF-E ;
- **13 avril** : Diffusion de l'avant-projet par téléchargement aux membres du CDP ;
- **21 avril et 3 mai** : webinaires "Guide de lecture du SDRIF-E" pour répondre à toutes les questions de compréhension des cartes et des orientations réglementaires ;
- **De début avril à fin mai 2023** : organisation de 11 réunions avec les partenaires afin de répondre à leurs interrogations concernant l'avant-projet et les problématiques thématiques qui les concernent ;
- **31 mai** : Date limite d'envoi des retours des collectivités et partenaires sur l'avant-projet.

PARTIE 4. LE BILAN QUANTITATIF DES RESULTATS DE LA CONCERTATION

4.1. LES RESULTATS DE LA CONCERTATION AUPRES DU GRAND PUBLIC

QUESTIONNAIRE LEVIERS D'ACTION DU SDRIF-E

Depuis septembre 2022, la concertation relative à l'élaboration du SDRIF-E s'est articulée autour de 7 grands défis à relever en région Île-de-France d'ici 2040. Ces défis couvrent l'ensemble des champs de compétences du SDRIF-E et ont permis aux citoyens, partenaires et élus locaux de faire part de leurs préoccupations ainsi que de leurs recommandations sur chacun de ces thèmes.

Grâce au questionnaire mis en ligne sur la plateforme de concertation du SDRIF-E le 21 avril 2023, les Franciliens ont pu se prononcer sur les orientations réglementaires et leviers d'actions à intégrer dans le schéma directeur, en sélectionnant 1 ou plusieurs défis qui les intéressaient et en participant pour chaque défi à 3 ou 4 questions détaillées.

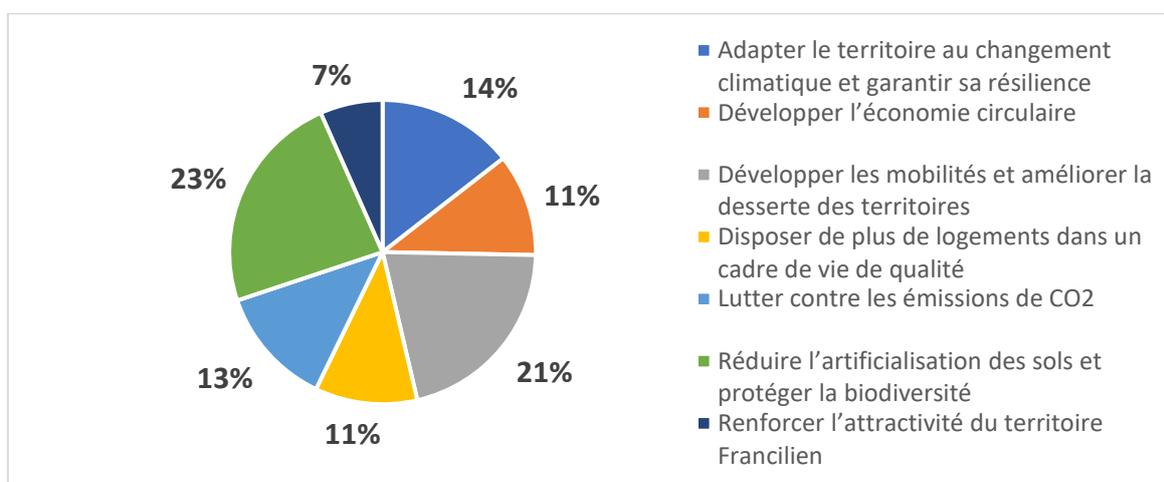
5 718 réponses ont été reçues au 31 mai 2023, avec la progression de la participation suivante (voir ci-contre), à partir du mailing du 27 avril.

Les participants se voyaient en premier lieu poser la question suivante : **Pour quels défis souhaitez-vous imaginer des mesures à mettre en œuvre au sein du SDRIF-E ?**

PROGRESSION DE LA PARTICIPATION



Les 7 défis « fil rouge » de la concertation étaient ensuite proposés, avec les résultats suivants :



Selon les défis qu'ils avaient sélectionnés, les participants à la concertation étaient ensuite invités à identifier les meilleurs leviers pour répondre à ceux-ci.

Le défi « **Réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité** » amenait à réfléchir sur le rôle du SDRIF-E pour y parvenir, alors même que le précédent schéma directeur de la Région avait autorisé de 2013 à 2030 la consommation, chaque année, de 1315 hectares d'espaces agricoles, naturels et forestiers, au profit de la ville.

Pour les participants, répondre à ce défi doit passer en priorité par l'intégration dans le SDRIF-E de la réduction du nombre de nouvelles zones sur lesquelles on aura le droit de construire (à 81%). Certains projets d'intérêt régional et à visée écologique pourraient toutefois bénéficier d'une enveloppe foncière particulière dans le SDRIF-E.

Selon eux, des droits spécifiques à urbaniser doivent ainsi être réservés aux projets de collecte, tri, recyclage et stockage des déchets (62%), de production et distribution d'énergie renouvelable (58%), de distribution d'eau et d'assainissement (56%) et de constructions permettant aux animaux de traverser des axes routiers (54%), sans qu'un consensus net n'apparaisse en faveur d'un type de projet particulier.

En ce qui concerne, la préservation de la nature en moyenne et grande couronne, les participants ont largement choisi l'interdiction d'urbanisation de certains espaces naturels et agricoles (94% des votes) comme étant la solution prioritaire. En zone dense, la protection des espaces verts existants (77%) et l'identification d'espaces pour en développer de nouveaux (81%) doivent être privilégiés.

Le défi « **Lutter contre les émissions de CO2** », invitait d'abord à réfléchir sur les actions à mener pour réduire les émissions du secteur du bâtiment. Les participants ont unanimement choisi la rénovation des logements mal isolés comme levier prioritaire (85% de votes positifs). L'utilisation des matériaux biosourcés comme le bois, le chanvre et la paille a également été largement choisie (67% d'adhésion).

Au sujet de la réduction des émissions de transport routier, les participants ont exprimé leur souhait de développer des pistes cyclables à l'échelle de toute la région (74% de votes positifs).

La lutte contre les émissions de CO2 passe aussi par l'accélération de la production locale d'énergies renouvelables en Île-de-France. Sur ce point, les participants ont marqué une préférence nette pour le développement de ces projets sur des espaces déjà urbanisés comme les toits et les parkings (91% d'adhésion), plutôt que de réserver de nouveaux espaces à urbaniser spécifiquement pour ces projets (seulement 10% des votes favorables).

Le défi « **Disposer de plus de logements dans un cadre de vie de qualité** » consistait à interroger sur les besoins en logement et les conséquences négatives d'une planification insuffisante de l'intensification urbaine (perte d'espaces naturels, détérioration du paysage urbain).

En ce qui concerne l'intensification du nombre de logements dans les villes de manière agréable pour tous les habitants, un consensus clair s'est dégagé parmi les participants, avec 80% des votes en faveur de l'encouragement à la création d'espaces verts dans les zones urbaines denses. D'autres leviers, tels que la réduction de l'exposition des populations aux nuisances et à la pollution (61% des votes favorables) ou la priorisation de la localisation de ces nouvelles constructions dans des zones bien desservies par les transports en commun (63%), ont été soutenus.

Quant à l'augmentation du nombre de logements pour répondre à la crise francilienne dans ce domaine, une forte majorité des participants (88%) s'est accordée sur la nécessité de transformer les

bâtiments et les bureaux non occupés en logements habitables pour répondre aux besoins des Franciliens en matière de logement.

Le défi « **Renforcer l'attractivité du territoire francilien** » incitait à s'interroger sur les conditions de réussite d'un développement économique régional équilibré. En effet, bien que l'Île-de-France soit la région la plus riche d'Europe, certains territoires connaissent un fort taux de chômage et une disparition des activités industrielles et artisanales.

Pour favoriser un développement économique régional plus équilibré, plusieurs leviers ont été identifiés. Les participants ont privilégié le fait de favoriser le développement de pôles scientifiques dans les territoires (62% de votes favorables), plutôt que la construction de nouveaux sites industriels sur des zones réservées (37%). En ce qui concerne la construction des bureaux, la majorité des participants a opté pour la rénovation des bureaux existants avant d'en construire de nouveaux (82% de soutien).

Le défi « **Développer l'économie circulaire** », amenait à choisir des leviers pour réduire la production de déchets en Île-de-France sachant que chaque année, la région produit près de 41 millions de tonnes de déchets, dont 7 millions de tonnes destinées à l'enfouissement ou à l'incinération.

Parmi les leviers mis en avant, les participants ont largement préconisé le développement d'équipements contribuant à l'économie circulaire (recycleries, ressourceries) en ville, au plus près des besoins (89% des votes).

En ce qui concerne la construction, les participants ont clairement soutenu la réhabilitation des bâtiments existants, au lieu de les démolir et de s'étendre ailleurs (85% des votes), privilégiant ainsi la sobriété en matière de matériaux.

Le défi « **Développer les mobilités et améliorer la desserte des territoires** » visait à améliorer les transports en commun afin d'augmenter leur utilisation par les Franciliens (22% des déplacements en Île-de-France ont été effectués en transport en commun en 2018).

Pour améliorer la circulation en transports en commun, les participants ont privilégié deux leviers : le maintien et le renouvellement du réseau existant grâce à l'électrification de lignes, la modernisation des trains et l'adaptation des infrastructures RER (66% des votes) ainsi que la prolongation des lignes de métro, pour les connecter aux nouvelles lignes en rocade du Grand Paris Express (54% des votes).

En ce qui concerne le réseau routier, le SDRIF-E vise à lutter contre le problème de la présence majoritaire de véhicules occupés par une seule personne, entraînant pollution et congestion. Les participants ont été plus partagés sur les meilleurs leviers à mobiliser : 57% ont voté en faveur de la construction de pôles d'échanges entre routes et lignes de trains pour favoriser l'utilisation des différents types de transports au sein d'un même trajet, 38% ont soutenu la création de voies réservées aux cars express et au covoiturage en bord de route ou sur les bandes d'arrêt d'urgence, et 46% ont exprimé leur volonté de structurer un réseau de cars express, avec une fréquence régulière en grande couronne.

Le défi « **Adapter le territoire au changement climatique et garantir sa résilience** », visait à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre afin de réduire le risque d'inondation et de préserver la ressource en eau. Les inondations sont le principal risque naturel en Île-de-France.

Les participants ont largement soutenu la nécessité de préserver et de créer des zones d'expansion de crues le long des cours d'eau (73% des votes) et de limiter les constructions et les habitations dans les secteurs à risque (72% des votes).

Concernant la préservation de la ressource en eau, les participants ont fortement soutenu la préservation et la reconstitution des zones humides (81% des votes), ainsi que la récupération et l'utilisation des eaux pluviales et des eaux usées pour des usages compatibles (94% des votes).

Le détail de l'analyse de ces réponses ainsi que l'analyse des 4 698 réponses en champs libres données par les participants seront intégrés dans le rapport final de concertation phase 3 qui sera publié en juillet 2023.

CONTRIBUTIONS LIBRES

Entre le 15 décembre 2022 et le 24 mai 2023, 70 contributions libres ont été reçues.

Les thèmes abordés qui sont revenus le plus souvent sont les suivants :

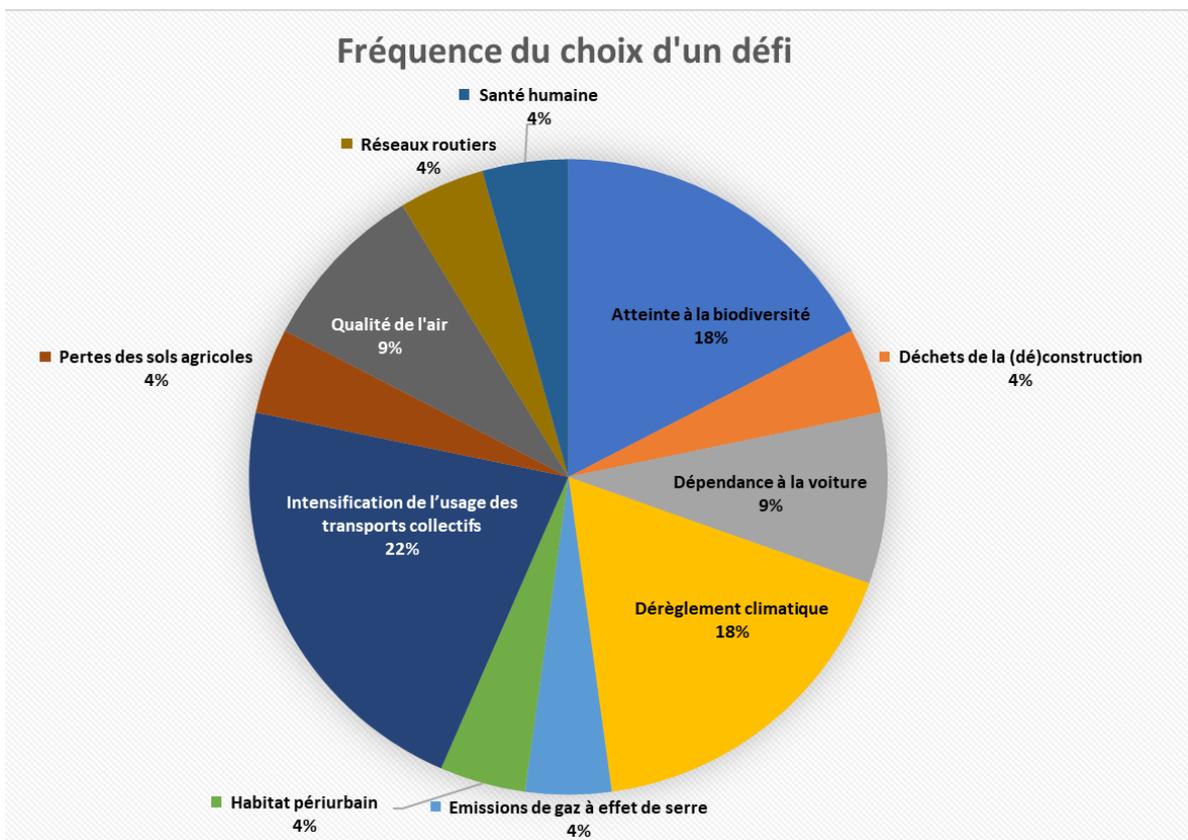
- Lutte contre les émissions de CO2,
- Développement économique et durable,
- Étalement urbain Habitats et espaces publics,
- Desserte des territoires,
- Zones rurales et naturelles,
- Lutte contre les disparités spatiales, sociales.

Le détail de l'analyse de ces contributions sera intégré dans le rapport final de concertation phase 3 qui sera publié en juillet 2023.

LES ATELIERS OBJECTIF 2040

A date, 23 ateliers « Objectifs 2040 » ont été organisés et ont rassemblé 857 personnes, avec des ateliers rassemblant de 4 à 47 personnes.

Les défis les plus choisis parmi les 3 défis priorisés pour chaque groupe ont été les suivants :



Le bilan final comprendra une analyse complète des contributions aux ateliers « Objectifs 2040 »

LA CONCERTATION SUR INSTAGRAM

La concertation sur Instagram a recueilli 1 277 votes.

Les sujets qui ont suscité le plus de votes sur les leviers à mobiliser de la part des répondants sont :

- La nature en ville (79 votes),
- La préservation de la nature (77 votes),
- L'amélioration de la circulation en transport en commun (68 votes),
- Les projets de construction à autoriser en dehors des villes (67 votes),
- La réduction des rythmes d'urbanisation (66 votes).

Les participants sur Instagram ont répondu à des questions similaires aux participants du questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E », avec une modalité de vote différente à cause des contraintes techniques du réseau social : sur Instagram les personnes interrogées n'avaient la possibilité que de sélectionner un seul levier (vote de sélection), alors qu'ils pouvaient en sélectionner autant que souhaités sur le questionnaire de la plateforme (vote d'adhésion). De plus, les réponses au questionnaire ont été reformulées pour occuper moins de caractères et être diffusables sur le sondage

Instagram. Certaines réponses ont aussi dû être supprimées quand elles excédaient le nombre de 4 réponses possibles par question.

Les modalités de vote différentes entre les deux questionnaires ont un impact majeur sur l'interprétation des résultats et rendent difficile la comparaison entre les résultats des deux questionnaires.

Pour autant il est intéressant de noter que les participants, à priori plus jeunes sur Instagram que pour le questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » se sont pour autant retrouvés sur un certain nombre de leviers à privilégier, et notamment :

- Transformer les bâtiments non occupés en logements habitables pour répondre aux besoins des Franciliens en matière de logement et rendre le logement plus accessible (88% d'adhésion pour les participants au questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 55% de sélection pour le questionnaire Instagram) ;
- Réduire le nombre de projets de construction / de nouvelles zones sur lesquelles on aura le droit de construire pour réduire l'artificialisation des sols et protéger la biodiversité (81% d'adhésion pour les participants au questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 52% de sélection pour le questionnaire Instagram) ;
- Protéger les bois et forêts pour exploiter durablement la ressource en bois (92% d'adhésion pour les participants au questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 52% de sélection pour le questionnaire Instagram) ;
- Favoriser la récupération et l'utilisation des eaux pluviales et des eaux usées pour préserver la ressource en eau (94% d'adhésion pour les participants au questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 52% de sélection pour le questionnaire Instagram).

Certains des leviers les moins sélectionnés par les participants Instagram ont été davantage plébiscités par les participants au questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » :

- Intégrer des énergies renouvelables dans les bâtiments pour réduire les émissions du secteur du bâtiment : 80% d'adhésion pour le questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 15% de sélection pour le questionnaire Instagram qui ont priorisé la solution de l'isolation des logements ;
- Revitaliser les centres-villes grâce à l'accueil de nouveaux commerces pour développer des commerces de façon durable et cohérente : 70% d'adhésion pour le questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 14% de sélection pour le questionnaire Instagram ;
- Protéger les zones de nature existantes pour réduire la chaleur en ville : 87% d'adhésion pour le questionnaire « Leviers d'actions du SDRIF-E » et 12% de sélection pour le questionnaire Instagram qui ont priorisé la création d'espaces verts de pleine terre.

LE CONSEIL REGIONAL DES JEUNES

Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ) s'est réuni à trois reprises au cours de cette phase entre avril et mai et a réagi à l'avant-projet de SDRIF-E via des ateliers participatifs organisés le 15 mai et le 31 mai 2023, par thématique.

Ces ateliers ont permis de faire émerger de nouvelles idées ou de soulever des points de préoccupation, comme :

- Pour le thème « **Réduction des émissions de CO2, mobilités et logement** » :

- La nécessité de continuer à investir dans les lignes de bus en site propre et les bus express,
- L'importance de la culture vélo et les problèmes de sécurité des cyclistes,
- L'attachement des Français au pavillonnaire,
- La nécessité de lieux d'habitat avec des espaces verts (plutôt que des « grandes tours bétonnées »),
- Le fait que la fluidité des transports ne suffirait pas à faire émerger de nouvelles polarités fonctionnelles.
- Pour le thème « **Adaptation et artificialisation** » :
 - L'importance de protéger les espaces agricoles de l'érosion des sols et de la biodiversité, en soutenant de nouvelles formes d'agriculture et la renaturation des abords (bocages, arbres d'ombrage, prairies fleuries) que l'on peut adosser aux liaisons douces,
 - La mise en continuité des espaces de nature en ville, comme les corridors écologiques,
 - Le fait de favoriser la désimperméabilisation des surfaces comme fil conducteur, permettant une meilleure résilience face aux inondations, ICU et protection de la ressource (revêtements poreux, infiltration, etc.).
- Pour le thème « **Attractivité et économie circulaire** » :
 - La vérification de l'impact environnemental et social des activités industrielles,
 - Le besoin de relier en transport en commun et mobilités propres les zones d'emplois industriels et de logements,
 - L'encouragement de la création de tiers lieux notamment dans les zones rurales
 - Le travail à faire sur l'aspect des zones commerciales pour améliorer les paysages urbains : revégétaliser : créer des ouvertures sur l'extérieur dans les centres commerciaux, remédier aux gros blocs de béton,
 - Le fait de privilégier l'utilisation de matériaux alternatifs pour la construction de zones commerciales,
 - L'idée de coupler les petits sites de logistique avec des mobilités locales décarbonées sur le dernier km (ex : vélo, petit camion électrique),
 - La mutualisation des transports dans les sites industriels par filières.

À la suite des ateliers, un groupe de travail « CO2, mobilité et logement » a produit un rapport mettant en avant les points suivants :

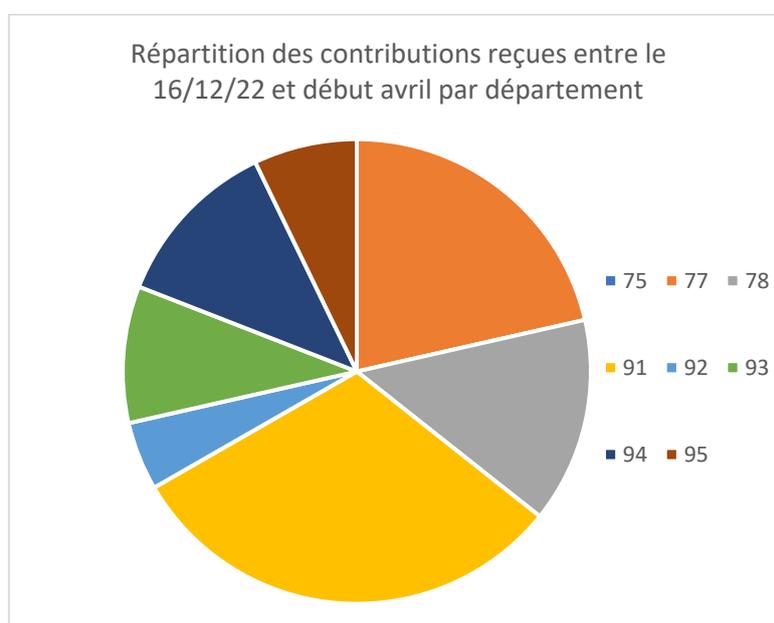
1. Améliorer les transports en commun, en maintenant et en renouvelant le réseau existant, ainsi qu'en développant les lignes du Grand Paris Express ;
2. Rendre le réseau routier plus efficace en structurant un réseau de cars express en grande couronne ;
3. Rationnaliser le stationnement en créant des parkings à l'intérieur des bâtiments ;
4. Faciliter la mobilité à pied et à vélo en prévoyant des parkings à vélo sécurisés et en rendant les espaces publics accessibles aux personnes en situation de handicap ;
5. Augmenter le nombre de logements en les localisant prioritairement dans les endroits bien desservis par les transports en commun, tout en préservant le modèle de maison individuelle auxquelles les Franciliens sont attachés et qui fait l'attractivité de certaines communes.

4.2. LES CONTRIBUTIONS DES COLLECTIVITES

LES CONTRIBUTIONS REÇUES DU 16 DECEMBRE A DEBUT AVRIL

Entre le 16 décembre 2022 et le 7 avril 2023, avant envoi de l'avant-projet du SDRIF-E, la Région a reçu 42 contributions de collectivités. Ces contributions avaient pour but de :

- Porter à connaissance de la Région des projets en cours ou à venir d'urbanisation dans le périmètre des collectivités pour développer des projets de logements, des équipements ou des zones d'activités économiques et commerciales ;
- Indiquer les projets du territoire en matière de protection environnementale et de création d'espaces verts ;
- Faire remonter des enjeux des territoires afin de prendre en compte les réalités des territoires dans le document ;
- Adresser des demandes de principes de liaison, de routes ou de transports en commun.

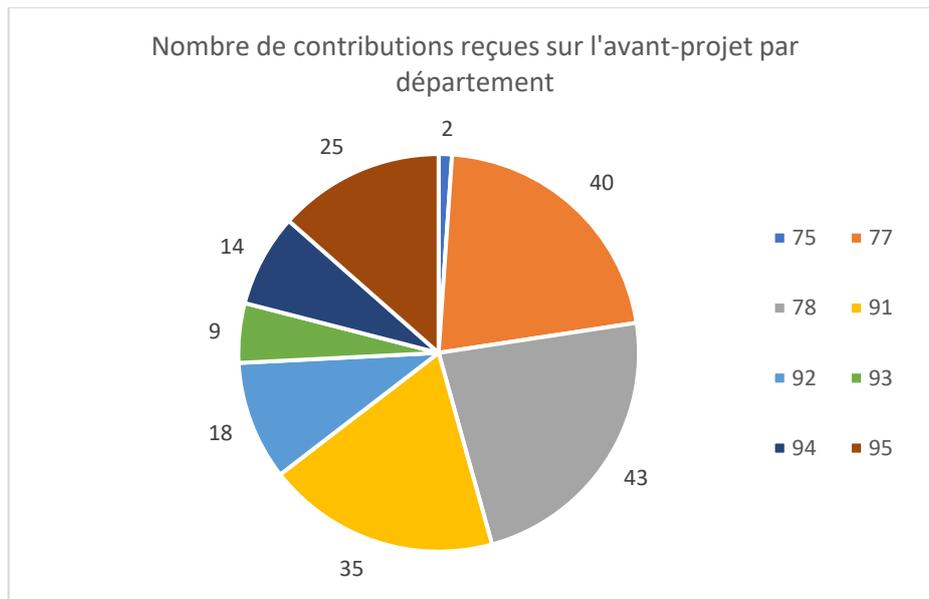


LES CONTRIBUTIONS REÇUES SUR L'AVANT-PROJET DU SDRIF-E

A date, 187 contributions ont été reçues à la suite de la diffusion de l'avant-projet du SDRIF-E, se répartissant ainsi selon les types de collectivités :

- **Villes** : 128,
- **EPCI** : 48,
- **Conseils départementaux** : 8,
- **PNR** : 3.

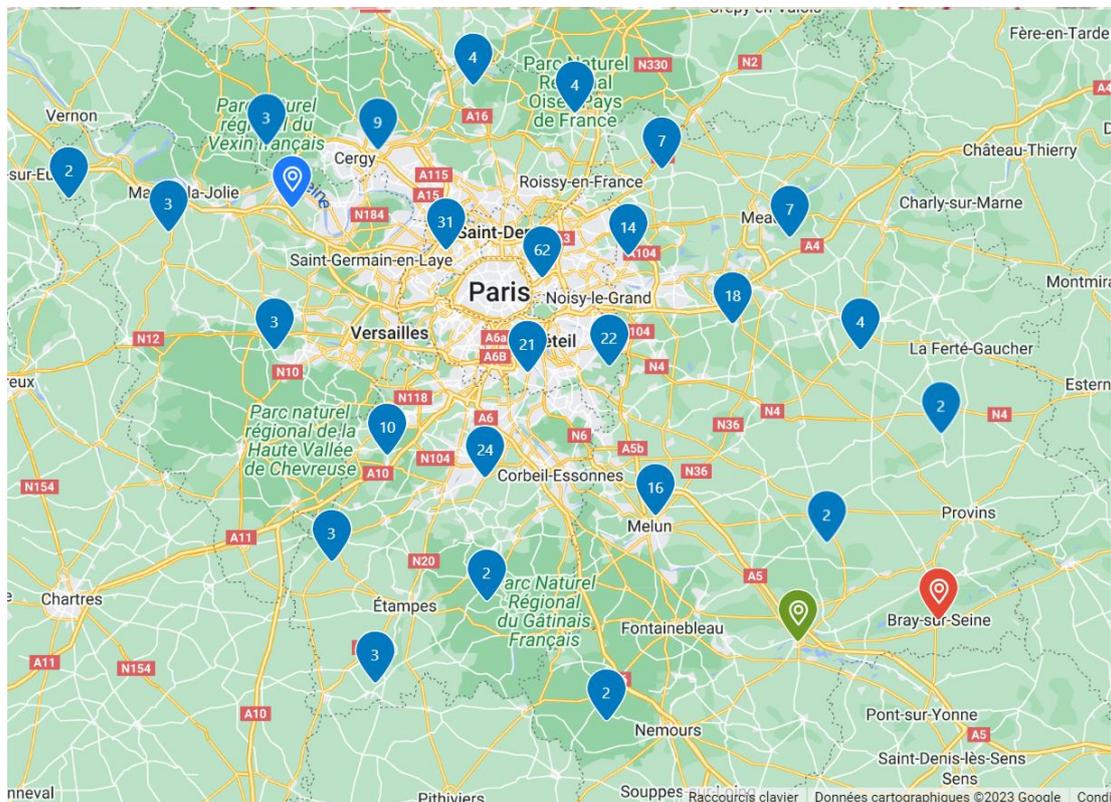
Selon les départements auxquels appartiennent les collectivités, la répartition est la suivante :



Les contributions ont été analysées en fonction des documents et des thématiques sur lesquelles elles portaient :

- Réécritures d'orientations réglementaires,
- Réécritures du projet d'aménagement,
- Modifications des cartes réglementaires.

Les demandes de modification du SDRIF-E se répartissent ainsi :



Les demandes par thématique et sujets saillants se répartissent de la façon suivante :

Type de demande	Nombre de contributions	Sujets saillants
Environnement	149	Déplacement /rajout d'espaces verts à créer, modifications de liaisons écologiques, ajout ou suppression d'espaces au sein de l'armature verte, ajout ou suppression de fronts verts...
Extension	96	Ajout ou suppression de pastilles pour développer différents types de projets, parfois déjà lancés « coups partis »
Logement / cadre de vie	74	Construction de logements grâce au potentiel non cartographié au titre des gares ou des polarités, déplacement de pastilles, conditions de réussite de la densification
Transport	71	Prolongation de lignes de métro, demandes de nouveaux TCSP, franchissement d'infrastructures linéaires, réseau cyclable...
Polarité	27	Suppression ou ajout de ville comme polarité ou centralité
Développement économique	18	Extension ou création de ZAE, inscription/retrait en site d'activité d'intérêt régional sanctuarisé
Sites industriels	16	
Métabolisme	10	Services urbains, économie circulaire, multimodal
Inondations	3	Construction de services ou logements en zone inondable, zones d'expansion de crues
Agriculture	1	

4.3. LES CONTRIBUTIONS DES PARTENAIRES

LES CONTRIBUTIONS REÇUES A L'AVANT-PROJET

A date, 52 contributions ont été reçues à la suite de la diffusion de l'avant-projet du SDRIF-E.

Il convient de noter que les partenaires font peu de demandes d'ajustements cartographiques, mais émettent beaucoup de propositions sur le projet d'aménagement ou les orientations réglementaires.

Les demandes par thématique et sujets saillants se répartissent de la façon suivante :

Type de demande	Nombre de contributions	Sujets saillants
Sites industriels	40	
Agriculture	40	Fronts verts, haies, agriculture urbaine, installations photovoltaïques...
Inondations	18	eau : désimperméabilisation, assainissement, zones humides, inondations...
Développement économique	17	Economie: sites industriels, bureaux, commerces, quartiers de gare...
Métabolisme	16	Gisements minéraux, déchets...
Environnement	6	
Extension	6	
Logement / cadre de vie	3	Logements: sociaux, intermédiaires, travailleurs clés...
Transport	3	Multimodalité, infrastructures en espaces agricoles, recharge des véhicules, transport vs fret ferroviaire, fret fluvial, nuisances sonores, enveloppe foncière dédiée aux mobilités...
Polarité	2	

PROCHAINES ETAPES

Le bilan complet de la troisième phase de concertation au titre du code de l'urbanisme sera publié pour mi-juillet 2023.